

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal **du Mardi 18 septembre 2018**

*** Rapport sur le Prix et la Qualité de l'eau potable pour l'exercice 2017 du Syndicat de Kergoff**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel le Maire doit présenter à son Assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat de Kergoff.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat de Kergoff pour l'exercice 2017.

*** Contrat-groupe Assurances pour le Personnel communal : consultation de mise en concurrence**

Depuis plus de 25 ans, le Centre de Gestion 22 propose aux Collectivités du département un contrat-groupe couvrant les risques statutaires pour le personnel communal CNRACL et IRCANTEC (en cas d'arrêts maladie, accidents de travail ...).

L'échéance du contrat actuel étant fixée au 31/12/2019, le Centre de Gestion prépare d'ores et déjà la prochaine consultation de mise en concurrence.

Comme précédemment, un lot unique reposant sur la mutualisation des risques sera constitué pour les Collectivités de moins de 31 agents, dont la Commune de St-Gilles-Veux-Marché fait partie, afin de proposer un contrat « tous risques », à des conditions contractuelles et tarifaires optimales.

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor va engager en 2019.

*** Participation du Département concernant les travaux de voirie sur les routes départementales 63 et 69 dans le Bourg de la Commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été convenu par convention du 21/06/2018, signée avec le Conseil Départemental, que le Département prendra en charge la réalisation de la couche de roulement sur les RD 63 et 69, concernant les travaux d'aménagement du Bourg. Le montant de cette participation s'élève à la somme de 34 572,00 euros et sera versée prochainement à la Commune par le Département.

*** Décisions modificatives aux Budgets 2018**

Le Conseil Municipal vote plusieurs décisions modificatives au Budget communal 2018, afin de faire des réajustements de crédits au niveau de certains articles comptables de la section de Fonctionnement.

*** Destruction des nids de frelons asiatiques**

Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC) a pris une délibération le 15 mai 2018 concernant la destruction des nids de frelons asiatiques. LCBC participera financièrement à hauteur de 50 % du montant de l'intervention de destruction de nids de frelons asiatiques, dans la limite de 150 euros par opération, sur la période d'avril à octobre. Les Communes avanceront les fonds pour régler les demandes de financement des administrés et se feront rembourser de la part communautaire sur la base d'un état annuel dressé en fin de campagne.

Le Conseil Municipal décide également de prendre en charge 25 % de la facture suite à une intervention d'un professionnel chez un particulier. Il est demandé aux particuliers de s'adresser en Mairie. La facture devra être établie au nom du propriétaire, qui demandera à la Mairie le remboursement partiel.

***Repas du C.C.A.S.**

Toutes les personnes âgées de 65 ans et plus sont conviées au repas du Centre Communale d'Action Sociale qui aura lieu le dimanche 11 Novembre 2018 à 12H00 au restaurant de la Vallée.

*** Devis de la SARL LE POTIER pour la fabrication et la pose de deux portes à l'église**

La SARL LE POTIER de Le Quillio a établi un devis pour la fabrication et la pose de 2 portes en châtaignier à l'église. Le devis s'élève à la somme de 3 792,41 euros HT, soit 4 550 ,89 euros TTC. Le Conseil Municipal accepte ce devis. Comme les années précédentes, l'Association du Pardon reversera à la Commune un don correspondant au montant de la facture.